



Bruxelles, le **XXX**
[...] (2023) **XXX** final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport des citoyens

accompagnant le document:

Proposition de recommandation du Conseil

«L'Europe en mouvement — possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour tous»

{COM(2023) 719 final} - {SWD(2023) 719 final}

1. Introduction.....	2
2. Rapport des citoyens du panel de citoyens sur la mobilité à des fins d'apprentissage organisé par la Commission européenne.....	3
2.1. Le panel.....	3
2.2. Les recommandations.....	3
2.3. Prochaines étapes	4
Annexe 1: Recommandations finales du panel de citoyens européens sur la mobilité à des fins d'apprentissage.....	6

1. INTRODUCTION

Le présent document de travail des services de la Commission accompagne la proposition de recommandation du Conseil intitulée «L'Europe en mouvement — des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour tous» et comprend le rapport des citoyens du panel de citoyens sur la mobilité à des fins d'apprentissage organisé par la Commission européenne. L'annexe présente les 21 recommandations finales formulées par les citoyens à partir des travaux du panel de citoyens.

2. RAPPORT DES CITOYENS DU PANEL DE CITOYENS SUR LA MOBILITE A DES FINS D'APPRENTISSAGE ORGANISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

À la suite des recommandations finales de la conférence sur l'avenir de l'Europe, dans sa communication «Transformer une vision en actions concrètes» (du 17 juin 2022), la Commission s'est engagée à permettre à des panels de citoyens de délibérer et de formuler des recommandations en amont de certaines propositions clés d'actions à mener.

Le troisième panel de cette **nouvelle génération de panels de citoyens**¹ a été organisé du 5 mars 2023 au 30 avril 2023 par la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, en collaboration avec la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion ainsi que la direction générale de la communication, et portait sur la **mobilité à des fins d'apprentissage**.

Le panel a été réuni dans le cadre des travaux préparatoires à la **proposition de recommandation du Conseil sur la mobilité à des fins d'apprentissage, afin de porter le point de vue des citoyens à l'attention de la Commission** et d'obtenir leurs recommandations.

2.1. Le panel

Le panel était **composé** de 142 citoyens sélectionnés de manière aléatoire et reflétant la diversité de l'Union en matière d'âge, de genre, d'origine socioéconomique, d'éducation et d'origine géographique (nationalité et milieu urbain/rural). Les citoyens se sont réunis au cours de trois week-ends pour formuler des recommandations sur la manière dont l'Union européenne peut faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une réalité pour tous.

Ils ont été **assistés** par des modérateurs et des animateurs professionnels, des experts de la Commission et un comité des connaissances composé d'experts externes.

Les discussions ont principalement porté sur la détermination des groupes cibles pour la mobilité à des fins d'apprentissage ainsi que sur les difficultés et les obstacles pour y accéder. Les citoyens ont échangé des idées et des opinions sur la manière de surmonter ces obstacles, lesquelles ont été regroupées en recommandations finales.

2.2. Les recommandations

Au cours de trois sessions du panel sur la mobilité à des fins d'apprentissage, les citoyens, **ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de motivation** en s'employant à élaborer des recommandations visant à rendre accessibles à tous la mobilité à des fins d'apprentissage. Ils ont posé des dizaines de questions à des experts pour mieux comprendre le fonctionnement des programmes de mobilité à des fins d'apprentissage en vigueur, plus particulièrement le programme Erasmus+, et les principaux obstacles et catalyseurs dans ce domaine. Entre les sessions, de nombreux citoyens ont examiné plus en détail la question de la mobilité à des fins d'apprentissage, notamment en s'adressant à leur communauté locale, à leur école et à d'autres établissements d'enseignement.

Les 21 recommandations formulées par le panel, énumérées en annexe, forment une approche globale concernant la manière dont les États membres et la Commission devraient renforcer la mobilité à des fins d'apprentissage. Cinq recommandations mettent en exergue l'importance de

¹ Deux autres panels de citoyens ont eu lieu en 2023, le premier sur le gaspillage alimentaire et le second sur les mondes virtuels.

disposer de **systèmes d'enseignement et de formation ouverts à tous** ainsi que la nécessité pour tous les acteurs concernés de contribuer à ce que tout un chacun puisse tirer profit d'une Europe sans frontières, indépendamment de son âge, de son niveau d'enseignement, de son origine et de ses moyens financiers. Les mesures d'inclusion spéciales sont perçues comme essentielles pour favoriser **une participation plus large et plus diversifiée** aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Au cours des débats, les citoyens ont souligné le fait que les possibilités qui s'offrent aux apprenants en matière de mobilité à des fins d'apprentissage sont mal connues, en particulier parmi les apprenants adultes et les apprenants défavorisés. Les participants ont dès lors insisté, dans cinq recommandations, sur l'importance **d'établir le dialogue** avec les apprenants de tous âges, notamment ceux qui sont défavorisés, et de leur **transmettre des informations ciblées** au niveau le plus proche. Quatre recommandations accordent également une importance capitale à l'amélioration de **l'apprentissage des langues**, notamment au moyen de nouvelles technologies, lesquelles constituent un facteur déterminant de la mobilité à des fins d'apprentissage.

Trois recommandations ont trait à la **mobilité des salariés à des fins d'apprentissage**, et les quatre dernières portent sur la reconnaissance du **rôle des éducateurs** dans l'organisation de la mobilité à des fins d'apprentissage; **sur une intégration plus poussée du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels** dans l'UE; sur une **mobilité à des fins d'apprentissage plus verte** ainsi que sur une **répartition plus équilibrée des destinations y afférentes**.

2.3. Prochaines étapes

La **proposition de recommandation du Conseil présentée par la Commission tient compte des recommandations** formulées par le panel de citoyens. La proposition vise à **élargir le champ des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage** qui s'offrent aux apprenants, aux éducateurs et au personnel de tous âges dans l'enseignement scolaire, les échanges de jeunes dans l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes ainsi qu'à faciliter leur transition vers le marché du travail et leur mobilité professionnelle. La proposition est par ailleurs **fortement axée sur la mobilité inclusive**. Elle est dès lors bien en phase avec les recommandations formulées par les citoyens, en particulier en ce qui concerne l'élargissement des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques; la promotion du principe de la non-discrimination et la garantie d'un soutien financier adapté. Bien que le programme Erasmus+ prévoie déjà des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour ces groupes ainsi que des mesures d'inclusion spéciales pour les personnes moins favorisées, la proposition de la Commission vise à offrir à tous les apprenants encore plus de possibilités au titre d'un large éventail de programmes de mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage.

C'est en faisant également ressortir dans sa proposition l'importance de **renforcer l'apprentissage des langues** à tous les stades de l'éducation et de la formation pour faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage que la Commission tient compte de la recommandation du panel de citoyens intitulée «Vivre le multilinguisme en Europe».

La Commission souhaite également accorder de l'importance à la **transmission d'informations ciblées et en temps utile**, recommandée par les citoyens, notamment pour encourager les États membres à mettre en place des promoteurs de la mobilité à des fins d'apprentissage. Sa proposition tient dès lors dûment compte des recommandations formulées

par les citoyens sur les centres et les services d'information; sur les ambassadeurs pour une Europe plus mobile ainsi que sur les tuteurs pour l'accueil dans le pays de destination.

Dans le droit fil de la recommandation du panel de citoyens de reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage, la Commission compte **œuvrer pour que le travail fourni par le personnel chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de mobilité à des fins d'apprentissage soit apprécié et récompensé**. La proposition de la Commission vise également à **rendre la mobilité à des fins d'apprentissage plus durable sur le plan environnemental**, notamment en encourageant les États membres à faire en sorte que l'utilisation de moyens de transport plus durables pour se rendre du pays de départ au pays d'accueil et pendant les périodes de mobilité fasse partie intégrante de l'expérience de mobilité à des fins d'apprentissage.

Certaines des recommandations du panel sont également déjà au moins partiellement intégrées **dans le programme Erasmus+ 2021-2027 et d'autres programmes de l'UE**. Ainsi, pour ce qui est de la recommandation visant à faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles, certaines agences nationales Erasmus+ proposent aux étudiants ayant des enfants un complément à leur bourse de soutien individuel. Tous les participants aux activités de mobilité dans le cadre des programmes Erasmus+ et du corps européen de solidarité peuvent bénéficier d'un **soutien linguistique en ligne**. Financé au titre du Fonds social européen plus, le **programme Orientation, Apprentissage, Maîtrise, Réussite (ALMA)** propose une **expérience professionnelle supervisée dans un autre État membre de l'UE** aux jeunes défavorisés âgés de 18 à 29 ans.

La Commission prévoit d'organiser un **événement de retour d'information afin d'informer les participants au panel de citoyens des suites données à leurs recommandations lors du sommet de haut niveau sur l'éducation** du 30 novembre.

ANNEXE 1: RECOMMANDATIONS FINALES DU PANEL DE CITOYENS EUROPEENS SUR LA MOBILITE A DES FINS D'APPRENTISSAGE

Clause de non-responsabilité: les points de vue exprimés dans le présent rapport ne sont pas ceux de la Commission européenne et n'engagent que les citoyens qui ont participé au panel. Cela ne peut en aucun cas être considéré comme la position officielle de la Commission ou de ses services.

Recommandation 1

Une langue véhiculaire (lingua franca) en tant qu'outil au service de la mobilité à des fins d'apprentissage

L'anglais est une langue véhiculaire au sein de l'UE. C'est un moyen de communication simple et fréquemment utilisé. L'UE devrait par conséquent recommander aux États membres d'enseigner l'anglais comme première langue étrangère. L'UE devrait aider les États membres à mettre en place, à subventionner et à financer des programmes pour les personnes souhaitant apprendre l'anglais. Ces programmes devraient être soutenus tant dans les écoles qu'en dehors du cadre scolaire. Des cours d'anglais à bas prix devraient être proposés aux personnes de tous âges en dehors des écoles. Les programmes doivent être annoncés de façon appropriée et inciter les citoyens à apprendre l'anglais.

Justification

Une langue véhiculaire commune facilite les échanges entre les nations et les cultures. Cette approche n'est pas en contradiction avec une Europe multilingue. L'anglais est une langue facile à apprendre qui est déjà largement répandue, en particulier parmi les jeunes.

Recommandation 2

Vivre le multilinguisme en Europe

L'une des principales caractéristiques de l'Union européenne est la multiplicité de ses langues. L'apprentissage des langues ouvre l'esprit. Par conséquent, nous recommandons de soutenir des projets multinationaux et multilingues non seulement dans les écoles, mais également en dehors du cadre scolaire. Cet objectif peut être atteint en favorisant les échanges, notamment les échanges d'enseignants et de stagiaires. Les citoyens devraient être encouragés à pratiquer la mobilité à des fins d'apprentissage. Ces projets devraient cibler les participants aux échanges, en particulier les enseignants et les stagiaires ayant recours à la mobilité à des fins d'apprentissage. Le financement de l'UE est un moyen susceptible d'inciter les citoyens à apprendre d'autres langues. Il convient par ailleurs de mieux les informer sur les projets existants et potentiels.

Justification

Les enseignants devraient être en mesure d'élargir leurs horizons grâce à des expériences de mobilité à des fins d'apprentissage et de partager ces expériences à leur retour dans leur établissement. La participation à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage crée une base solide pour l'enseignement des langues. La connaissance de plusieurs langues facilite la découverte d'autres pays et cultures. Cela permet aussi aux participants de découvrir toute la diversité de l'Europe. Des programmes peu coûteux et facilement accessibles peuvent contribuer à soutenir des personnes de tous âges et les inciter à apprendre d'autres langues.

Recommandation 3

Extension des programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques

Nous recommandons que l'UE établisse un cadre tenant compte des personnes de tous âges pour les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage. Ce cadre pourrait être axé en particulier sur les personnes ou les groupes intéressés par la mobilité à des fins d'apprentissage, mais qui ne font pas partie d'une institution formelle. Il s'agit, par exemple, des chômeurs ou des personnes à la recherche d'un emploi, ou des personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés. Toutefois, ce cadre ne devrait pas être limité à ces groupes.

Les programmes existants, tels que le Corps européen de solidarité ou Discover EU, devraient être étendus aux personnes de tous âges et être promus au moyen d'une plate-forme. Dans l'idéal, les personnes participant à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage devraient avoir la possibilité de résider dans un logement privé. Cela permet de limiter les dépenses et d'établir des liens plus étroits favorisant la compréhension de la culture et de la langue. Tous les citoyens de l'UE devraient avoir la possibilité de poser leur candidature à ces programmes. Ils devraient pouvoir le faire individuellement en indiquant clairement leurs propres objectifs d'apprentissage.

Justification

Cette approche contribue à renforcer l'identité européenne ainsi que les normes et valeurs communes dans tous les milieux sociaux. En particulier, les personnes ayant reçu peu de soutien familial ou social en raison de leur origine peuvent faire l'expérience de la proximité interculturelle et mieux comprendre d'autres cultures grâce à un programme étendu.

Recommandation 4

Promouvoir une intégration plus poussée du secteur de la formation professionnelle dans l'UE

Nous recommandons que l'Union européenne améliore le système d'incitation pour les acteurs du secteur de la formation professionnelle afin de faire connaître les possibilités existantes et de favoriser l'accès à celles-ci. Parmi ces acteurs figurent les établissements d'enseignement professionnel, les stagiaires, les associations d'artisans et les organismes sectoriels tels que les chambres nationales de commerce et d'industrie.

Pour mettre en place un meilleur système d'incitation, les centres d'excellence professionnelle existants devraient être plus visibles et promouvoir davantage la mobilité à des fins d'apprentissage. Les acteurs mentionnés ci-dessus devraient créer un réseau plus intégré afin de diminuer les obstacles qui entravent l'accès à la mobilité à des fins d'apprentissage et d'améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Justification

Nous souhaiterions que la qualité de la formation professionnelle en Europe soit améliorée, en particulier dans des domaines prioritaires comme la transformation écologique, la sécurité informatique, les services publics et les soins de santé. En outre, la mise en place d'un réseau fixe et plus pratique faciliterait l'accès des petites entreprises à la mobilité à des fins d'apprentissage et renforcerait la qualité de la formation professionnelle. Enfin, la mise en œuvre de cette recommandation permettrait de rehausser le niveau général des compétences au sein de l'UE et créerait une sorte d'afflux de cerveaux dans les États membres.

Recommandation 5

Faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles

Nous recommandons que l'UE mette en place un programme pilote de mobilité intergénérationnelle à des fins d'apprentissage offrant la possibilité à plusieurs membres d'une famille de partir ensemble, ce qui permettrait de tenir compte de la composition familiale.

Nous recommandons le lancement d'un nouveau projet pilote, éventuellement dans le cadre d'un programme existant, qui prenne en considération les personnes ayant des enfants. Ce projet pilote devrait être évalué en fonction de son rapport coût-efficacité afin de décider s'il convient de l'étendre.

Justification

Cette mesure encourage l'interaction entre générations au sein de l'UE dans le cadre de ses programmes de mobilité. En outre, elle facilite l'accès à la mobilité pour les personnes ayant des enfants en bas âge. Cette solution pourrait favoriser la participation des enfants scolarisés et des parents à des activités de mobilité: les enfants pourraient aller à l'école et les parents pourraient participer à l'éducation des adultes.

Recommandation 6

Un programme de l'UE pour promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés

Nous recommandons que l'UE élabore un programme destiné à promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés.

Ce programme leur permettrait de prendre des cours dans diverses disciplines. Les cours devraient être suivis dans leur intégralité dans un délai maximal de six mois. Ils pourraient être liés spécifiquement aux langues, mais également à des sujets en rapport avec la profession exercée par les salariés. Ces cours permettraient aux salariés de renforcer leurs compétences professionnelles et d'enrichir leur expérience pratique. Les salariés pourraient suivre une partie de la formation en ligne et l'autre partie à l'étranger dans des établissements d'enseignement, par exemple des universités, des centres d'apprentissage ou des centres de formation professionnelle (en fonction des établissements existant dans les pays). L'employeur serait tenu de libérer le salarié de ses obligations professionnelles pendant la période de l'expérience à l'étranger et au moment des cours en ligne. En outre, le salarié devrait pouvoir récupérer son poste à son retour. En revanche, l'employeur n'aurait pas à verser le salaire de l'employé pendant cette période de formation. À la place, un fonds européen couvrirait les frais du salarié durant son séjour à l'étranger. Les dépenses de santé et les coûts de sécurité sociale seraient également couverts.

Justification

L'acquisition d'une expérience à l'étranger profite à toutes les parties. Elle permet au salarié de s'épanouir sur les plans personnel et professionnel. L'employeur bénéficie d'un salarié beaucoup plus qualifié lorsque ce dernier reprend ses fonctions dans l'entreprise. En outre, les entreprises bénéficient de l'expérience acquise par leurs salariés à l'étranger lorsque ces derniers transmettent leurs connaissances à leurs collègues, par exemple dans le cadre d'une formation.

Il est essentiel de proposer des modèles hybrides. Souvent, les personnes qui exercent une activité professionnelle ou qui ont des enfants ne peuvent s'absenter à l'étranger que pour une durée limitée. Elles ont besoin de la flexibilité offerte par les modèles hybrides. De même, les employeurs doivent libérer leurs salariés pendant une courte période pour leur permettre de suivre une partie de la formation en ligne.

Pour ce programme spécifique, nous ne recommandons pas les échanges directs de salariés entre entreprises de l'UE en raison des risques de débauchage et d'exode des cerveaux. Nous voulons explicitement promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage faisant intervenir des prestataires de services éducatifs, et non la mobilité des travailleurs. Cependant, les échanges entre entreprises peuvent se révéler utiles dans certains secteurs et être facilités par d'autres programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 7

Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux nouvelles technologies

La Commission européenne devrait investir dans l'utilisation d'outils technologiques (intelligence artificielle, IA) dans le cadre de la mobilité à des fins d'apprentissage afin de compléter l'apprentissage des langues. Parallèlement à l'apprentissage en présentiel, l'UE devrait investir dans des technologies numériques pour soutenir la mobilité à des fins d'apprentissage. Cette recommandation vaut pour la préparation à la mobilité à des fins d'apprentissage et la période de mobilité proprement dite.

Ces outils technologiques devraient être gratuits. Les nouvelles technologies devraient être utilisées en particulier au début de l'apprentissage des langues. Elles devraient également pouvoir être utilisées par tous les citoyens entreprenant une activité de mobilité à des fins d'apprentissage (par exemple les étudiants, les retraités, etc.).

La Commission européenne devrait compléter la plate-forme existante EU Academy par une application intégrant les dernières évolutions en matière d'intelligence artificielle. L'IA pourrait être utilisée spécifiquement pour l'apprentissage, le renforcement du vocabulaire et l'interprétation synchronisée, notamment, et pour faciliter la communication entre les utilisateurs de l'application.

Justification

La Commission européenne devrait tirer parti des dernières technologies pour améliorer l'apprentissage des langues dans le cadre de la mobilité à des fins d'apprentissage. Les systèmes d'intelligence artificielle sont capables d'analyser les résultats d'apprentissage et permettent de développer plus rapidement des programmes d'apprentissage personnalisés en fonction des besoins et des compétences.

Recommandation 8

Faire connaître les programmes linguistiques et les promouvoir

La Commission européenne devrait davantage faire connaître ses propres programmes linguistiques et promouvoir ceux en place aux niveaux national et régional.

Il s'agirait de cibler toutes les personnes qui souhaitent entreprendre une activité de mobilité à des fins d'apprentissage et bénéficier des programmes linguistiques existant dans leur pays d'origine et dans le pays d'accueil aux niveaux national et régional.

I) Avant le séjour:

L'UE devrait faire connaître ses programmes linguistiques grâce à des offres envoyées par courrier électronique, des publicités ciblées dans les médias sociaux et des actions de relations publiques.

Un programme d'encadrement devrait être mis en place. Le tuteur désigné devrait fournir des orientations sur la manière d'améliorer les compétences linguistiques avant un séjour dans le cadre d'une activité de mobilité à des fins d'apprentissage.

Un programme d'ambassadeurs devrait également être mis en place avec des personnes ayant déjà participé à ce type d'activité. Ces ambassadeurs seront chargés de promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage dans les écoles, les universités et les entreprises, en fournissant des informations à son sujet, et feront part de leur expérience concernant l'apprentissage des langues.

II) Pendant le séjour:

Le tuteur apportera un appui sur place une fois la personne arrivée à destination. Le programme d'encadrement portera sur les aspects culturels et linguistiques pour aider la personne dans son expérience de mobilité à des fins d'apprentissage.

Justification

Selon les statistiques (Flash Eurobaromètre, 2020), l'apprentissage des langues étrangères est l'un des principaux obstacles qui empêchent les personnes de participer à des programmes de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 9

Mise en œuvre et adaptation des centres d'information et des services Erasmus+

Nous considérons que l'harmonisation des informations sur le programme Erasmus+ et leur accessibilité sont des éléments clés. Nous proposons d'utiliser des infrastructures existantes dans les États membres pour mettre en place des bureaux Erasmus+ grâce à une augmentation proportionnelle et à une réaffectation des budgets des programmes Erasmus+ et Erasmus pour la mobilité des adultes. Nous faisons référence à des infrastructures nationales et locales spécifiques aux groupes cibles, à savoir la population inactive, la population active et les jeunes. Nous ciblons plus particulièrement les adultes dans les lieux où ils participent à des programmes d'apprentissage (agences pour l'emploi, bureaux de poste, clubs sportifs, programmes sociaux, associations locales, centres pour adultes à mobilité réduite, etc.) Pour coordonner ces bureaux, une structure nationale de référence qui relèverait de l'organisme européen serait chargée de diffuser les informations sur les services offerts auprès des bureaux locaux. Nous recommandons la mise en œuvre d'une communication européenne structurée en utilisant tous les canaux de communication disponibles pour faire connaître ces bureaux locaux et présenter leurs services.

Justification

Compte tenu de la multitude de programmes européens (Eurodesk, Europe Direct, etc.), la question de l'accessibilité et de l'harmonisation des informations sur Erasmus+ nous semble cruciale. Ces bureaux locaux pourraient proposer de nombreux services (en coordination avec le cadre national):

- la mise en contact avec un réseau de personnes disponibles dans le pays d'accueil pour établir un lien dès l'arrivée (soutien linguistique, informations administratives, conseils en matière de transport, de logement et de santé, soutien psychologique, etc.) et le maintenir tout au long du séjour en fonction des besoins spécifiques;
- pour le logement en particulier: une base de données commune au niveau local fournissant des informations sur les logements disponibles, abordables et recommandés et mettant l'accent sur l'accessibilité de ces logements pour tous, y compris les personnes handicapées;
- un soutien financier spécifique pour répondre aux besoins particuliers des personnes concernées: soins de santé (soutien psychologique et assistance physique), aide pour la garde des enfants et transport;
- un soutien linguistique avant et pendant l'échange;
- une plate-forme de soutien et d'information sur l'accessibilité des logements et des transports pour les personnes ayant des besoins particuliers, destinée à les orienter et à les conseiller tout au long de leur séjour.

Recommandation 10

Garantir un soutien financier adapté à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage

Nous recommandons une augmentation du budget global pour permettre une distribution plus inclusive et plus large des ressources aux personnes participant à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage (notamment les étudiants, les stagiaires, les employés et les travailleurs, mais également les entreprises de toutes tailles). Tous les participants devraient avoir la possibilité de bénéficier d'une aide financière dont le montant dépendrait de facteurs socio-économiques: coût de la vie dans les pays d'accueil, capacités financières des participants et besoins particuliers liés à des handicaps physiques ou à des maladies. Pour ce faire, il conviendrait de définir des critères d'attribution européens communs tenant compte du parcours individuel et des besoins socio-économiques des candidats aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage (sans prendre en considération les notes). En outre, cette aide financière serait versée aux participants tout au long du processus. En recommandant cette augmentation de budget, nous souhaitons également encourager les échanges de salariés entre entreprises, en fonction des besoins financiers des salariés et de la taille des entreprises. Le personnel chargé d'évaluer les participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage devrait être rémunéré pour ce travail.

Justification

Cette mesure rendra le système de mobilité à des fins d'apprentissage plus égalitaire, plus inclusif et plus accessible pour les résidents de l'Union européenne de tous milieux qui souhaitent participer à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage. Elle permettra en outre d'éliminer les principaux obstacles financiers à la participation.

Recommandation 11

Des ambassadeurs pour une Europe plus mobile

Nous recommandons la création d'un programme d'ambassadeurs dans chaque pays de l'UE. Ces ambassadeurs seront chargés de faire connaître et de promouvoir les programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage. Ils feront la promotion de la mobilité à l'étranger pour tous les types de groupes cibles (enfants, étudiants, apprenants, travailleurs, seniors) et dans tous les types d'organisations (écoles, universités, entreprises, associations, etc.). Il s'agira d'un emploi à plein temps rémunéré par les agences nationales Erasmus. Le budget de ces agences sera réaffecté de façon à accorder la priorité au travail des ambassadeurs. Ce budget sera adapté aux besoins des pays (nombre d'habitants, nombre de personnes déjà bénéficiaires de programmes de mobilité, etc.)

Les ambassadeurs auront déjà une expérience de mobilité à partager. Ils devront être ouverts d'esprit et avoir de solides compétences en matière de communication. Les ambassadeurs devront refléter la diversité des profils des personnes susceptibles de partir à l'étranger afin que chaque groupe puisse s'identifier à eux.

Cette fonction pourra être exercée sur une longue période. Toutefois, les recrutements réguliers de personnes ayant une expérience récente de la mobilité à des fins d'apprentissage sont encouragés. Une bonne stratégie de communication sur le programme d'ambassadeurs sera mise en œuvre (réseaux sociaux, campagnes publicitaires, etc.).

Justification

Dans de nombreux pays européens, les citoyens ne connaissent même pas les possibilités qui existent en matière de mobilité à des fins d'apprentissage. Les gens manquent souvent d'assurance et les expériences à l'étranger leur font peur. Il est important d'éveiller leur curiosité et de dissiper leurs craintes concernant un séjour à l'étranger. Erasmus+ s'adresse à des groupes très spécifiques, tels que les étudiants. Ces derniers comprennent bien le fonctionnement de ce programme, mais d'autres groupes (comme les étudiants hors de l'enseignement supérieur) sont quelque peu exclus des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage. Il existe beaucoup d'informations, mais elles ne parviennent pas aux citoyens. Les ambassadeurs pourraient contribuer à leur faire connaître ce qui existe déjà. Il est plus efficace d'avoir quelqu'un à qui s'adresser directement, qui peut rassurer et répondre aux questions, que de lire un document.

Recommandation 12

Des tuteurs pour un meilleur accueil dans le pays de destination

Nous recommandons que les personnes participant à des programmes de mobilité soient accueillies dans le pays de destination et que leur intégration soit facilitée par un réseau de tuteurs. Un tuteur est une personne originaire du pays d'accueil qui connaît la culture nationale et est disposée à aider le nouvel arrivant pendant son séjour. Le tuteur sera chargé d'apporter son soutien à la personne avant son départ en lui fournissant des informations sur l'hébergement, les transports, les démarches administratives, etc. Il aidera le nouvel arrivant pendant son séjour, notamment en ce qui concerne les démarches à effectuer sur place. Le tuteur l'aidera également à se créer une vie sociale dans le pays. Ces tuteurs travailleront à titre bénévole, mais certaines de leurs dépenses seront remboursées. Des réseaux d'aide à l'intégration existent déjà (ESN, Erasmus Mundus, Europeers, etc.), mais uniquement pour les étudiants. Nous proposons de les renforcer, de les regrouper et de les étendre à d'autres groupes (enfants, travailleurs, seniors, apprenants...). La création d'une plate-forme pourrait faciliter la mise en relation des tuteurs et des nouveaux arrivants.

Justification

Certaines personnes peuvent se sentir isolées pendant leur expérience de mobilité. Les tuteurs pourraient les rassurer et les mettre à l'aise. Il serait très utile de mettre à la disposition des personnes des informations avant un départ à l'étranger; cela permettrait d'apaiser leurs craintes. Les participants disposeraient ainsi de toutes les informations nécessaires sur le pays de destination et sauraient que quelqu'un les attend à leur arrivée. Cela pourrait rassurer non seulement les personnes partant à l'étranger, mais également leurs proches, notamment leurs parents. Les tuteurs seraient extrêmement importants pour les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage en dehors du cadre universitaire ou dans des zones rurales.

Recommandation 13

Pour une mobilité à des fins d'apprentissage plus verte!

Nous recommandons la mise en place de mesures pour permettre à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage d'accéder à moindre coût à des modes de transport respectueux de l'environnement (pour se rendre dans le pays d'accueil et se déplacer au quotidien une fois sur place). Ces mesures permettraient également aux participants d'avoir un mode de vie écologique et plus économique dans les pays de destination, par exemple en utilisant des moyens de transport respectueux de l'environnement pour se rendre sur leur lieu de travail ou en séjournant dans des hôtels écologiques. Ces options respectueuses de l'environnement devraient faire l'objet d'une communication appropriée de la part de la Commission européenne avant le départ des participants.

Justification

Nous recommandons ces mesures parce qu'il est nécessaire d'encourager les participants aux activités de mobilité à des fins d'apprentissage, au moyen d'incitations économiques, à utiliser des modes de transport écologiques pour se rendre dans un autre pays, mais aussi pour se déplacer une fois sur place.

Recommandation 14

Reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage!

Nous recommandons que les éducateurs informant les étudiants sur les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage soient reconnus officiellement en tant que «coordinateurs internationaux». Il conviendrait de les rémunérer pour ce travail supplémentaire et le temps qu'ils y consacrent. Ils devraient être facilement identifiables dans leur établissement d'enseignement. Ils devraient également recevoir une formation et obtenir une certification. Cette mesure devrait inciter les éducateurs à fournir des conseils aux étudiants sur les programmes de mobilité à des fins d'apprentissage et à les accompagner dans leurs démarches administratives, tout en véhiculant les valeurs européennes et la vision européenne. Ces «coordinateurs internationaux» devraient être perçus comme des personnes dignes de confiance. Ils devraient organiser tout au long de l'année des activités destinées à promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage.

Justification

Les éducateurs devraient être appréciés et reconnus pour leur travail supplémentaire et leur capacité à fournir des informations et des conseils de meilleure qualité sur les possibilités offertes, tout en les rendant plus accessibles.

Recommandation 15

Un soutien financier pour le perfectionnement professionnel des employés

Nous recommandons que l'UE mette en place des incitations financières pour:

- les petites et moyennes entreprises souhaitant envoyer des employés à l'étranger afin qu'ils puissent y suivre des formations et transmettre leurs connaissances à leurs collègues et partenaires à leur retour;
- les travailleurs (au chômage ou ayant un emploi précaire) participant à une activité de mobilité à des fins de formation dans une entreprise d'accueil afin de mettre à niveau leurs compétences et de faire évoluer leur carrière. L'entreprise d'accueil aurait également la possibilité d'insérer un logo européen officiel sur son site internet.

Ce soutien financier couvrirait les coûts fixes des travailleurs (hébergement, transport, etc.). L'échange à des fins d'apprentissage pourrait être cofinancé par l'UE, l'entreprise, le travailleur ou l'agence pour l'emploi afin d'être pris au sérieux par le travailleur ou l'entreprise. Le niveau de cofinancement dépendrait du type de mobilité et de bénéficiaire. Ces échanges à des fins d'apprentissage auraient lieu également entre le secteur privé (par exemple ONG, entreprises, organisations) et le secteur public (par exemple institutions, Union européenne, etc.), ainsi qu'entre les autres types de secteurs. Les syndicats et les associations de travailleurs pourraient soutenir l'élaboration de ces programmes.

Justification

Grâce à ce soutien, toute entreprise, quelles que soient ses possibilités économiques, peut faire participer ses salariés à des programmes d'échange afin d'améliorer leurs compétences. En outre, il permet à n'importe quelle entreprise d'accueillir un travailleur sans avoir à financer son séjour ou à lui verser un salaire.

Recommandation 16

Des informations sur la mobilité des travailleurs en Europe

Nous recommandons que l'UE crée et gère une plate-forme d'information sur les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage offertes aux travailleurs dans tous les types de secteurs (privé, public, etc.). Cette plate-forme, dont l'objectif serait de mettre en relation des entreprises et des travailleurs, devrait être accessible à tous. Chaque participant pourrait y créer son profil: les entreprises souhaitant accueillir des travailleurs fourniraient des informations sur ce qu'elles offrent et les travailleurs présenteraient les contributions qu'ils peuvent apporter en précisant leurs objectifs d'apprentissage. La plate-forme inclurait également des renseignements sur les différents modes de financement disponibles ainsi que des liens vers d'autres sites connexes. Les travailleurs ayant déjà participé à un programme de mobilité à des fins d'apprentissage devraient faire part de leur expérience dans un rapport. Cette plate-forme permettrait de mieux coordonner les échanges de travailleurs et de gérer les procédures administratives de manière plus rationalisée et harmonisée.

Justification

Cette plate-forme permettrait aux employeurs d'échanger des informations sur les possibilités et les modalités de mise en œuvre de ces échanges. En outre, elle mettrait à la disposition des employés un espace commun pour s'informer sur les possibilités offertes en matière de mobilité à des fins d'apprentissage.

Recommandation 17

Des campagnes d'information ciblées sur la mobilité à des fins d'apprentissage

Nous recommandons des campagnes d'information ciblées de moindre envergure pour deux groupes cibles différents: a) les adolescents/étudiants et b) les adultes (professionnels, travailleurs, etc.). Il est nécessaire d'adopter une approche distincte pour chaque groupe. Le premier instrument que nous pourrions utiliser serait la mobilisation d'ambassadeurs ayant déjà eu une expérience de mobilité à des fins d'apprentissage qui seraient chargés de la promouvoir à la fois auprès des adolescents et des adultes/professionnels en leur expliquant en quoi celle-ci a été une véritable réussite. Cette mesure pourrait également se révéler efficace pour d'autres groupes, tels que les personnes âgées, etc. Ces ambassadeurs pourraient renseigner les gens dans les mairies et intervenir dans des écoles et d'autres lieux. Il faudrait également prévoir une personne spécialisée dans les questions techniques et pratiques concernant la mobilité à des fins d'apprentissage. Le deuxième instrument, axé sur les étudiants et les jeunes, pourrait consister à utiliser des moyens hybrides et créatifs pour diffuser les informations, par exemple les médias sociaux (hashtags, informations en ligne, etc.) et des pochettes de documentation sur la mobilité à des fins d'apprentissage. Ce type de campagne pourrait permettre de diffuser plus largement les informations et avoir un «effet boule de neige».

Justification

Le manque de connaissances sur la mobilité à des fins d'apprentissage empêche les citoyens d'y participer. L'accès à l'information élargira la participation.

Recommandation 18**Des mesures et des activités pour promouvoir le principe de non-discrimination dans la mobilité à des fins d'apprentissage**

Nous devons faire la distinction entre les jeunes, qui étudient, et les adultes, qui travaillent, en centrant nos efforts sur la résolution des problèmes dans chaque contexte. Il convient de veiller à ce que les écoles et les lieux de travail soient des endroits non discriminatoires pour les adolescents et les professionnels en ce qui concerne divers facteurs, tels que l'âge, le sexe, la santé, l'orientation sexuelle, la religion, etc. Pour ce faire, la Commission européenne doit allouer des fonds et des ressources aux différentes parties concernées: les familles d'accueil pour les adolescents et les entreprises et ONG pour les adultes. Les activités suivantes sont nécessaires: les familles et entreprises devraient être préparées à l'accueil de participants et être formées par des personnes spécialisées dans les questions interculturelles (médiateurs). Cet aspect est particulièrement important en ce qui concerne les groupes plus vulnérables. Ces activités peuvent contribuer à améliorer l'expérience de mobilité et à réduire autant que possible la discrimination. En outre, il conviendrait de mettre en place des mesures d'incitation en faveur des familles et des entreprises pour les soutenir davantage.

Justification

Il est important de préserver la sécurité et l'«unité dans la diversité» pour les étudiants et les adultes mobiles.

Recommandation 19

Vaincre les préjugés en encourageant une répartition plus équilibrée des stages Erasmus+

Afin d'encourager les citoyens à poser leur candidature au programme Erasmus+ en prenant en considération un plus large éventail de destinations, nous recommandons des actions à deux niveaux.

1. Au niveau des établissements de l'UE: nous recommandons que la Commission formule des principes dont les établissements participant au programme Erasmus+ devraient tenir compte dans leurs décisions concernant la conclusion ou le renouvellement d'accords de partenariat avec d'autres établissements d'enseignement.

Pour compléter cette mesure, la Commission pourrait également mettre en place une plate-forme en ligne où les candidats pourraient indiquer leurs intérêts, les langues qu'ils maîtrisent, leurs préférences, etc. et recevoir ensuite des suggestions de destinations susceptibles de leur convenir. Ce système de «recommandation» pourrait accroître la diversité des destinations en encourageant les citoyens à se rendre dans des pays qu'ils n'auraient pas envisagés autrement.

2. Au niveau des États membres: nous recommandons que les États membres prennent des mesures pour augmenter le nombre de participants au programme Erasmus+ qu'ils accueillent. Les États membres pourraient encourager leurs établissements d'enseignement respectifs à proposer davantage de cours en anglais.

Justification

Cette recommandation est importante, et ce pour deux raisons majeures.

Premièrement, si certains États membres (destinations) sont moins prisés, les places disponibles dans le cadre du programme Erasmus+ risquent de ne servir à rien. Certains pays comme l'Espagne font l'objet de candidatures trop nombreuses, mais il y aurait davantage de places disponibles si les citoyens étaient encouragés à envisager plus de destinations.

Deuxièmement, si les gens se rendent dans des pays dont ils connaissent peu de choses ou s'ils découvrent de nouvelles cultures, cela leur permet de mieux comprendre ces cultures et de surmonter leurs préjugés.

Recommandation 20

Recenser les obstacles administratifs rencontrés par les employés et les employeurs et trouver les moyens de les surmonter

Nous recommandons que la Commission européenne recense les obstacles qui empêchent les employés de participer aux programmes de mobilité à des fins d'apprentissage (par exemple cotisations de sécurité sociale, retraites). Dans son évaluation, la Commission devrait également tenir compte des besoins des employeurs et de leurs motivations concernant l'envoi de personnel à l'étranger. La Commission pourrait s'appuyer sur cette évaluation pour proposer d'autres mesures visant à surmonter ces obstacles.

Justification

Il y a un risque que les travailleurs, en particulier, ne puissent pas partir à l'étranger en raison d'un trop grand nombre d'obstacles administratifs liés, par exemple, à la sécurité sociale ou à leur retraite. Peuvent-ils transférer facilement ces avantages d'un État membre à un autre? Les citoyens ont besoin d'un soutien pour faire face à ces difficultés administratives. C'est pourquoi nous recommandons que la Commission européenne réalise une étude sur ces difficultés afin qu'elles puissent être résolues avec efficacité.

Recommandation 21

Promotion d'une stratégie de communication ciblée pour Erasmus+

Nous recommandons de sensibiliser tous les citoyens de l'UE au programme Erasmus+ dans un délai de trois ans. À cette fin, il convient d'élaborer une stratégie de communication efficace ciblant des groupes spécifiques qui ne connaissent pas encore Erasmus+ ni le Corps européen de solidarité. Il s'agit notamment des personnes handicapées, des travailleurs, des chômeurs, des personnes défavorisées sur le plan financier, des habitants des zones rurales, des personnes qui n'ont pas suivi d'études supérieures et de celles qui sont menacées d'exclusion sociale.

Justification

Il existe un grand nombre de possibilités et de programmes de mobilité à des fins d'apprentissage, tels qu'Erasmus+ et le Corps européen de solidarité. En outre, des pôles d'information, tels que la plate-forme Erasmus+ et l'application Erasmus+, ont déjà été développés. Cependant, ces informations ne sont pas facilement accessibles et ne parviennent pas à tous les groupes concernés. Nous recommandons par conséquent d'avoir pour objectif la sensibilisation de l'ensemble des citoyens de l'UE dans un délai de trois ans en mettant en place des campagnes adaptées pour atteindre des groupes spécifiques susceptibles de ne pas être en mesure d'accéder aux informations disponibles ou d'en tirer parti.

Les citoyens ont évalué toutes les recommandations sur une échelle de 1 à 6, allant de «Je m'oppose fermement à la recommandation» à «Je soutiens fermement la recommandation». L'abstention était possible également.

N°	Recommandation	Moyenne
1.	Une langue véhiculaire (lingua franca) en tant qu'outil au service de la mobilité à des fins d'apprentissage	5,0
2.	Vivre le multilinguisme en Europe	4,8
3.	Extension des programmes existants de mobilité à des fins d'apprentissage aux personnes de tous âges et de tous milieux socio-économiques	4,8
4.	Promouvoir une intégration plus poussée du secteur de la formation professionnelle dans l'UE	4,8
5.	Faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour les familles	3,9
6.	Un programme de l'UE pour promouvoir des modèles hybrides de mobilité à des fins d'apprentissage pour les salariés	4,8
7.	Améliorer l'apprentissage des langues grâce aux nouvelles technologies	4,4
8.	Faire connaître les programmes linguistiques et les promouvoir	4,9
9.	Mise en œuvre et adaptation des centres d'information et des services Erasmus+	4,9
10.	Garantir un soutien financier adapté à toutes les personnes participant à une activité de mobilité à des fins d'apprentissage	4,7
11.	Des ambassadeurs pour une Europe plus mobile	4,9
12.	Des tuteurs pour un meilleur accueil dans le pays de destination	5,0
13.	Pour une mobilité à des fins d'apprentissage plus verte!	4,5
14.	Reconnaître le rôle des éducateurs dans la mobilité à des fins d'apprentissage!	4,8
15.	Un soutien financier pour le perfectionnement professionnel des employés	4,9
16.	Des informations sur la mobilité des travailleurs en Europe	5,1

17.	Des campagnes d'information ciblées sur la mobilité à des fins d'apprentissage	5,0
18.	Des mesures et des activités pour promouvoir le principe de non-discrimination dans la mobilité à des fins d'apprentissage	4,4
19.	Vaincre les préjugés en encourageant une répartition plus équilibrée des stages Erasmus+	4,6
20.	Recenser les obstacles administratifs rencontrés par les employés et les employeurs et trouver les moyens de les surmonter	4,8
21.	Promotion d'une stratégie de communication ciblée pour Erasmus+	5,0